



Directives National Cup Féminin

01.	Bases et règlements importants	2
02.	Organisation.....	2
03.	Titre	2
04.	Mode de jeu et durée des matches	2
4.1.	Tours.....	2
4.1.1.	1 ^{er} tour.....	3
4.1.2.	2 ^{ème} tour.....	3
4.1.3.	3 ^{ème} tour.....	3
4.1.4.	4 ^{ème} tour 1/8 de finale	3
4.1.5.	5 ^{ème} tour 1/4 de finale	4
4.1.6.	Demi-finale	4
4.1.7.	Finale	4
4.2.	Echauffement.....	4
4.3.	Prolongation (sans match de la finale ; pour le règlement du match de la finale, voir le paragraphe suivant).....	5
4.4.	Prolongation match de la finale.....	5
4.5.	Tirs aux buts / tirs de penalty (Shootout).....	5
4.6.	Dispositions relatives aux tirs de penalty (Shootout).....	5
4.7.	Durée des pauses entre les tiers-temps.....	6
4.8.	Annulation et renvoi d'un match	6
4.9.	Interruption et report d'un match.....	6
4.10.	Faits relatifs au personnel.....	6
4.11.	Forfaits.....	6
05.	Application de la règle 101.1 – Charge illégale dans le hockey féminin	6
06.	Tirage au sort.....	7
07.	Arbitres / convocation des arbitres	7
08.	Coupe itinérante et médailles	7
8.1.	Obligation de diligence	7
8.2.	Responsabilité	8
09.	Billetterie.....	8
010.	Contacts	8
011.	Distribution.....	8
012.	Validité.....	8

01. BASES ET RÈGLEMENTS IMPORTANTS

Un match de la National Cup doit être traité de la même manière qu'un match de championnat, tant au niveau de la systématique que de la mise en œuvre. Par conséquent, tous les statuts, règlements et directives en vigueur valables pour Swiss Ice Hockey sont applicables.

Les bases de la directive sont les règlements suivants ; règlement de jeu du SEAF, règlement juridique, règlements, règles de jeu, directives, statuts de la Swiss Ice Hockey Federation.

Tous les règlements sont disponibles au lien suivant:

<https://www.sihf.ch/fr/reglements-et-directives/reglements-formulaires-et-directives-seaf/>

02. ORGANISATION

Swiss Ice Hockey organise chaque année, jusqu'à nouvel ordre, la coupe féminine. L'inscription est ouverte à toutes les équipes. Pour la saison 2026/27, 32 équipes au total sont inscrites (9 SWHL-D / 7 SWHL-C / 9 SWHL-B / 7 PFWL).

À partir de la saison 2026/27, la finale se déroulera désormais chez l'une des deux finalistes. Le match pour la 3e place ne sera plus disputé à partir de la saison 2026/27.

03. TITRE

L'équipe gagnante portera le titre de "National Cup - Champion 2027".

04. MODE DE JEU ET DURÉE DES MATCHES

4.1. Tours

Les jours de match suivants ont été définis :

- 1^{er} tour: 10.10.2026
- 2^{ème} tour: 25.10.2026
- 3^{ème} tour: 15.11.2026
- 4^{ème} tour, 1/8 de finale : 05.12.2026
- 5^{ème} tour, 1/4 de finale: 19.12.2026
- 1/2 Final : 16.01.2027
- Finale: 06.02. / 07.02.2026

4.1.1. 1^{er} tour

Équipes participantes:	9 SWHL-D
Nombre de matches:	4 paires avec un match chacune
Exemption pour le 2e tour	L'équipe tirée au sort en premier se qualifie directement pour le 2e tour sans disputer de match.
*Droit de domicile:	L'équipe qui a été tirée au sort en premier a le droit de domicile.
Arbitrage:	Système à 2 officiels
Coûts:	Le club recevant prend en charge les frais d'organisation (location de la glace, etc.). Le club visiteur prend en charge les frais d'arbitrage.

4.1.2. 2^{ème} tour

Équipes participantes:	Les 4 vainqueurs du 1er tour + l'équipe directement qualifiée et 7 équipes de la SWHL-C
Nombre de matches:	6 paires avec un match chacune
Règle du « lucky loser »	Parmi les 6 équipes éliminées, une équipe est tirée au sort pour se qualifier en tant que « lucky loser » pour le tour suivant.
*Droit de domicile:	L'équipe de la ligue inférieure a le droit de jouer à domicile. Si deux équipes de la même ligue se rencontrent, l'équipe qui a été tirée au sort en premier a le droit de jouer à domicile.
Arbitrage:	Système à 2 officiels
Coûts:	Le club recevant prend en charge les frais d'organisation (location de la glace, etc.). Le club visiteur prend en charge les frais d'arbitrage.

4.1.3. 3^{ème} tour

Équipes participantes:	6 vainqueurs du 2e tour + 1 « lucky loser » et 9 équipes de la SWHL-B
Nombre de matches:	8 paires avec un match chacune
Règle du « lucky loser »	Parmi les 8 équipes éliminées, une équipe est tirée au sort pour se qualifier en tant que « lucky loser » pour le tour suivant.
*Droit de domicile:	L'équipe de la ligue inférieure a le droit de jouer à domicile. Si deux équipes de la même ligue se rencontrent, l'équipe qui a été tirée au sort en premier a le droit de jouer à domicile.
Arbitrage:	Système à 2 officiels
Coûts:	Le club recevant prend en charge les frais d'organisation (location de la glace, etc.). Le club visiteur prend en charge les frais d'arbitrage.

4.1.4. 4^{ème} tour 1/8 de finale

Équipes participantes:	8 vainqueurs du 3e tour + 1 « lucky loser » et 7 équipes de la PFWL
Nombre de matches:	8 paires avec un match chacune
*Droit de domicile:	L'équipe de la ligue inférieure a le droit de jouer à domicile. Si deux équipes de la même ligue se rencontrent, l'équipe qui a été tirée au sort en premier a le droit de jouer à domicile.
Arbitrage:	Système à 2 officiels / système à 3 officiels Les rencontres avec des équipes PFWL sont dirigées selon le système 3-officiels. Les rencontres sans équipes PFWL sont dirigées selon le système 2-officiels.
Coûts:	<i>Pour les matchs inter-ligues :</i> Le club recevant prend en charge les frais d'organisation (location de la patinoire, etc.). Le club visiteur prend en charge les frais liés aux arbitres. <i>Pour les matchs entre deux équipes de la PFWL :</i> Le club recevant prend en charge les frais d'organisation (location de la patinoire, etc.) ainsi que les frais liés aux arbitres.

4.1.5. 5^{ème} tour 1/4 de finale

Équipes participantes:	8 gagnantes du tour préliminaire
Nombre de matches:	4 paires avec un match chacune
*Droit de domicile:	L'équipe de la ligue inférieure a le droit de jouer à domicile. Si deux équipes de la même ligue se rencontrent, l'équipe qui a été tirée au sort en premier a le droit de jouer à domicile.
Arbitrage:	Système à 2 officiels / système à 3 officiels Les rencontres avec des équipes PFWL sont dirigées selon le système 3-officiels. Les rencontres sans équipes PFWL sont dirigées selon le système 2-officiels.
Coûts:	<i>Pour les matchs inter-ligues :</i> Le club recevant prend en charge les frais d'organisation (location de la patinoire, etc.). Le club visiteur prend en charge les frais liés aux arbitres. <i>Pour les matchs entre deux équipes de la PFWL :</i> Le club recevant prend en charge les frais d'organisation (location de la patinoire, etc.) ainsi que les frais liés aux arbitres.

4.1.6. Demi-finale

Équipes participantes:	4 vainqueurs des 1/4 de finale
Nombre de matches:	2 paires avec un match chacune
Droit de domicile:	L'équipe de la ligue inférieure a le droit de jouer à domicile. Si deux équipes de la même ligue se rencontrent, l'équipe qui a été tirée au sort en premier a le droit de jouer à domicile.
Arbitrage:	Système à 4 officiels
Coûts:	Le club recevant prend en charge les frais d'organisation (location de la patinoire, etc.). La SIHF prend en charge les frais liés aux arbitres.

* Si une équipe ne dispose pas de glace les jours de match fixés, le droit de jouer à domicile est inversé. Dans ce cas, l'équipe initialement prévue pour jouer à domicile se présente à l'extérieur, de sorte que les matchs puissent se dérouler comme prévu.

4.1.7. Finale

Équipes participantes:	2 gagnantes de la demi-finale
Nombre de matches:	1 paire avec un match
Droit de domicile:	C'est l'équipe de division inférieure qui joue à domicile. Lorsque deux équipes de la même ligue s'affrontent, c'est l'équipe qui a remporté la première demi-finale qui joue à domicile. Le lieu de la rencontre est déterminé par la première demi-finale tirée au sort ou par le vainqueur de cette première demi-finale.
Arbitrage:	Système à 4 officiels
Coûts:	Les dispositions relatives aux frais ainsi que les règles d'organisation de la finale sont définies dans les directives correspondantes concernant la finale.

4.2. Echauffement

Lors des tours 1 à 3, un échauffement de 15 minutes a lieu et le match commence immédiatement. La durée totale de la glace à réserver est d'environ 2 heures 45 minutes. À partir du tour 4, les 1/8 de finale, un nettoyage de la glace (pause de 18 minutes) a lieu après l'échauffement de 20 minutes. La durée de la glace passe alors à environ 3 heures par match.

4.3. Prolongation (sans match de la finale ; pour le règlement du match de la finale, voir le paragraphe suivant)

Si un match se termine sur un score nul après 60 minutes, une prolongation est alors disputée lors des tours 1 à 5 et des demi-finales :

- La prolongation dure au maximum 5 minutes
- les matches se jouent avec 3 joueuses de champ et une gardienne de but (si aucune pénalité n'est en cours)
- l'équipe qui marque le but suivant pendant la prolongation gagne le match (sudden death)
- pour la prolongation, les équipes occupent le même côté du terrain qu'au début de la 3ème période
- la pause dure 3 minutes ; les équipes ne sont pas autorisées à se rendre aux vestiaires, les joueuses sanctionnées doivent rester sur le banc des pénalités pendant la pause
- il n'y a pas de nettoyage de la glace avant l'overtime

4.4. Prolongation match de la finale

Si la finale se termine par un match nul après 60 minutes, une prolongation est disputée:

- la prolongation dure au maximum 20 minutes
- les matches se jouent avec 5 joueuses de champ et une gardienne de but (si aucune pénalité n'est en cours)
- l'équipe qui marque le but suivant pendant la prolongation gagne le match (sudden death)
- pour la prolongation, les équipes occupent le même côté du terrain qu'au cours du deuxième tiers-temps
- la pause dure 18 minutes et un nettoyage de la glace a lieu

4.5. Tirs aux buts / tirs de penalty (Shootout)

Si le match est toujours à égalité à la fin de la prolongation, une série de tirs aux buts (shootout) est organisée.

- *uniquement en finale : avant le début du shootout, la partie centrale de la patinoire est préparée à sec sur toute la longueur du terrain à l'aide de la machine à glace*
- les équipes occupent le même côté du terrain que pendant les prolongations
- 5 penaltys par équipe avec 5 tireuses différentes
- Les joueuses ayant une pénalité en cours ne sont pas autorisées à participer aux tirs de penalty

4.6. Dispositions relatives aux tirs de penalty (Shootout)

Si le score est toujours nul après 5 penaltys de chaque équipe, la série des tirs aux buts se poursuit par une procédure de "tie-break" avec des séries 1 contre 1, c'est-à-dire avec une joueuse par équipe. L'équipe qui commence les "penaltys tie-break" est celle qui a commencé en deuxième position dans la 1ère série de penaltys. Le match est terminé dès que le but décisif est marqué en comparaison de deux joueuses adverses. Les mêmes joueuses ou de nouvelles joueuses peuvent être alignées comme tireuses de penalty. Seul le but décisif est attribué à la tireuse de l'équipe gagnante dans les statistiques / Game-Center.

En général:

- Les vainqueurs après 60 minutes avancent un tour ou sont vainqueurs de la coupe
- Les vainqueurs après prolongation ou shootout avancent un tour ou sont vainqueurs de la Coupe.

4.7. Durée des pauses entre les tiers-temps

La pause entre les tiers-temps est de 15 minutes pour les manches 1 à 3. La glace est nettoyée pendant chacune de ces pauses de 15 minutes. À partir de la manche 4, la pause entre les tiers-temps est de 18 minutes.

4.8. Annulation et renvoi d'un match

La procédure à suivre en cas d'annulation ou de report d'un match est définie dans le règlement de jeu, articles 45 à 48.

4.9. Interruption et report d'un match

La procédure à suivre en cas d'interruption ou de report d'un match est définie dans le Règlement du jeu, aux articles 52 et 54.

4.10. Faits relatifs au personnel

En ce qui concerne l'engagement de joueuses étrangères, les transferts de joueuses ou les licences B, les mêmes dispositions s'appliquent que dans les championnats nationaux du SEAF. Ces dispositions figurent dans les règlements et directives du SEAF en vigueur. Pour les équipes, c'est l'appartenance à une ligue qui est déterminante.

4.11. Forfaits

Les forfaits sont régis par les articles 66 à 69 du Règlement du jeu.

05. APPLICATION DE LA RÈGLE 101.1 – CHARGE ILLÉGALE DANS LE HOCKEY FÉMININ

Pour les matchs suivants :

PFWL contre PFWL

PFWL contre SWHL-B

SWHL-B contre SWHL-B

la règle suivante s'applique :

Les charges sont en principe autorisées, comme dans le hockey sur glace masculin, à l'exception des charges dites « en pleine glace », où les deux joueuses se déplacent dans des directions opposées (nord-sud, face à face).

Une telle charge est considérée comme illégale et est sanctionnée par une pénalité mineure ou une pénalité majeure ainsi que par une pénalité disciplinaire automatique.

Pour tous les autres matchs – y compris ceux où une équipe de la PostFinance Women's League ou de la SWHL-B affronte une équipe d'une division inférieure –, les règles suivantes s'appliquent :

Dans le hockey féminin, le « body checking » est autorisé lorsqu'il y a une intention claire de jouer le palet ou d'essayer d'en prendre « possession », à l'exception de la situation décrite dans la règle « Charge illégale ».

Lorsque deux (2) joueuses poursuivent le palet, elles sont autorisées à se pousser/se bousculer et à s'appuyer l'une contre l'autre, à condition que la « possession du palet » reste le seul objectif des deux (2) joueuses.

Lorsque deux (2) joueuses ou plus se disputent la « possession du palet », elles ne sont pas autorisées à utiliser la bande pour entrer en contact avec une adversaire afin de la mettre hors jeu, de la pousser contre la bande ou de la retenir contre la bande.

Une joueuse qui ne bouge pas a droit à cette zone de la glace. Il appartient à l'adversaire d'éviter tout contact physique avec une telle joueuse. Si cette joueuse se trouve entre l'adversaire et le palet, l'adversaire est tenue de contourner la joueuse immobile.

Si une joueuse avec le palet se dirige directement vers une adversaire qui ne bouge pas, la joueuse en possession du palet est tenue « d'éviter le contact ».

Toutefois, si la joueuse en possession du palet fait tout son possible pour éviter le contact et que l'adversaire percute la joueuse en possession du palet, l'adversaire écope d'au moins une pénalité mineure (2') pour « charge illégale ».

Les joueuses peuvent « garder leur place » dès lors qu'elles ont pris leur position sur la glace. Aucune joueuse n'est tenue d'éviter une joueuse venant en sens inverse afin d'éviter une collision.

Tout mouvement d'une joueuse qui marche ou glisse vers une joueuse adverse est sanctionné au minimum par une pénalité mineure (2') pour « charge illégale ».

06. TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort est organisé par la responsable de la Coupe nationale. Les paires seront annoncées aux dates suivantes :

- 1er tour 29.07.2026
- 2ème tour 14.10.2026
- 3ème tour 28.10.2026
- 4e tour 18.11.2026
- 5e tour 09.12.2026
- Demi-finale 22.12.2026

07. ARBITRES / CONVOCATION DES ARBITRES

La convocation des arbitres incombe aux organes de convocation régionaux. L'appartenance à la ligue de l'équipe supérieure est déterminante pour la convocation.

08. COUPE ITINÉRANTE ET MÉDAILLES

Le trophée de la National Cup est un trophée itinérant qui ne peut devenir la propriété d'aucun club. La gagnante de la National Cup conserve ce trophée itinérant jusqu'à ce que la responsable de la National Cup lui demande de le restituer. 35 médailles d'or et 35 médailles d'argent sont remises respectivement à la première et à la deuxième place. D'autres médailles peuvent être commandées aux frais du club.

8.1. Obligation de diligence

- La coupe itinérante reste pour une année chez l'équipe gagnante de la National Cup. Celle-ci doit veiller à la conserver soigneusement et est responsable des éventuels dommages causés au trophée.
- Au début de la nouvelle année civile de la saison suivante, la coupe itinérante est restituée spontanément au secrétariat (à l'attention du responsable de la National Cup) de la SIHF.

8.2. Responsabilité

- Les éventuels dommages seront facturés au club responsable par le secrétariat de la SIHF.
- En cas de détérioration intentionnelle ou par négligence grave du trophée itinérant, une amende peut être demandée au secrétariat de la SIHF. Celle-ci sera prononcée par la voie ordinaire.

09. BILLETTERIE

Pour les matchs payants, le club recevant dépose, avant le début de la rencontre, 20 billets à la billetterie principale à l'intention de l'équipe adverse. Ces billets doivent être enregistrés au nom du président, du directeur général, du directeur sportif ou du responsable technique en fonction.

010. CONTACTS

Responsable National Cup: Flurina Maier

Téléphone: 044 306 50 35

Courriel: flurina.maier@sihf.ch

Director Leagues & Cup: Paolo Angeloni

Téléphone: 079 205 04 98

Courriel: paolo.angeloni@sihf.ch

Siège administratif: Swiss Ice Hockey Federation

Telefon: 044 306 50 50

E-Mail: info@sihf.ch

011. DISTRIBUTION

Marc-Anthony Anner (président du Sport Espoir, Amateur et Féminin)

Paolo Angeloni (Director Leagues & Cup)

Philippe Raboud, Président régional Suisse Romande

Markus Andres, Président régional Suisse Centrale

Roland Flückiger, Président régional Suisse Orientale

Clubs participants à la National Cup 2026/27

012. VALIDITÉ

Ces directives peuvent être contestées auprès du directeur Leagues & Cup, Paolo Angeloni, dans les 10 jours suivant leur réception. S'il n'y a pas d'opposition dans ce délai, les directives deviennent valables. En cas de conflit entre le règlement et les directives, le règlement fait foi.

Glattbrugg, en septembre 2026



Flurina Maier
Manager Leagues & Cup